



Versailles, le 12 octobre 2021

**Compte-rendu de la quatrième réunion du Conseil de quartier Notre-Dame,
qui s'est tenue le 20 septembre 2021 à 20h, à l'école Carnot.**

Personnalités présentes : François Darchis, Conseiller municipal et communautaire, délégué à l'Environnement et aux Projets Innovants,
Cathy Biass-Morin, Directrice des Espaces Verts,
Cécile Algis, Paysagiste,
Isabelle Amiri, Directrice de la Maison de quartier de Notre-Dame.

Présents : Patrick Bouy, Président du Conseil de quartier Notre-Dame,
Éric Dupau, Conseiller municipal et Vice-Président du Conseil de quartier Notre-Dame,
Evelyne Huré, Secrétaire du Conseil de quartier Notre-Dame et Rapporteur de la commission ACS,
Marie-France Jourdan, Rapporteur de la commission PTE,
Camille Amar, Rapporteur du groupe Projets-Voirie,
Michel Chatain, Rapporteur du groupe Mobilités-Plan vélo,
Marine Lallau, Rapporteur du groupe Environnement-Propreté,
Jean Auger, Laure Bachelier, Michael Chepy, Philippe Chevreteau,
Guy de Comeiras, Marie-Thérèse Desjardins, Carole Filleur, Jean-Baptiste Giraud,
Karine Hoffmann, Luc Jeannin-Naltet, Marc Judel, Aubry de La Chesnais,
Nathalie de La Villéon, Erwann Le Nan, Michel Mercadier, Baudouin de Monts,
Michel Morgenthaler, Charles Sater, Guillaume Stochmer, Kevin Van Lichtervelde,
Conseillers du quartier Notre-Dame et Marie Laurent Billet, Conseillère suppléante.

I) Interventions de Madame Cathy Biass-Morin, Directrice des Espaces Verts et de Madame Cécile Algis, Paysagiste de Versailles, sur le projet d'aménagement du Parc Sémallé

a) Intervention de Madame Cathy Biass-Morin :

A Versailles, nous avons 4 grands parcs, dont le parc Sémallé ; les trois autres sont le parc des Nouettes, le parc de Picardie, le parc de la Porte verte. Nous ne sommes pas propriétaire du terrain du parc Sémallé, mais nous avons une convention.

Les arbres du parc Sémallé sont très abimés au niveau racinaire notamment. Cécile Algis, paysagiste et maman de deux enfants, a travaillé sur le projet. Les équipes de jardiniers nous font également des retours. La présentation de ce soir est le fruit de toutes ces propositions.

Question : avez-vous questionné des familles ?

Réponse : nous partons de nos visites, des jardiniers et des demandes que nous avons reçues.

b) Intervention de Madame Cécile Algis :

Il s'agit d'un parc forestier, avec des aires de jeux vieillissantes (datant de 1994/1995), des dalles plastiques fatiguées, un petit toboggan, une balançoire double siège et une petite cabane. La cabane est en bon état, si ce n'est le toit qui est à restaurer. Les jeux sont à renouveler, comme la balançoire et le toboggan.

L'idée est d'avoir une aire de jeux qui s'intègre mieux dans l'espace, avec des matériaux plus naturels, des copeaux de bois (exemple de l'aire de jeux du parc de Picardie entièrement refaite en 2019, très souple, composée de rondins de bois, pour les 3 à 6 ans).

Question : comment enlever les feuilles sur les copeaux de bois ?

Réponse : au râteau.

A Sémallé, les enfants sont majoritairement âgés de 3 à 6 ans.

Une réflexion sur les différentes fonctions ludiques a eu lieu ; on vous propose donc deux projets :

Projet 1 : Une structure combinée, pouvant accueillir une trentaine d'enfants :

Garder la petite maison en bon état, en faisant un nettoyage de la toiture.

Sur l'aire de jeux, une grande structure avec un toboggan, qui peut accueillir de nombreux enfants, un jeu type passerelle, des petits pas japonais, une petite cabane en hauteur, deux tours et un filet. Il y a beaucoup de fonctions ludiques ouvertes. Cette grande structure n'est accessible qu'aux enfants âgés de plus de 3 ans.

Des bancs seront ajoutés, type anglais, tout en bois. Et aussi une cabane en hauteur et une petite cabane pour les enfants âgés d'un an.

Projet 2 : Aire de jeux pouvant accueillir 19 enfants :

La maisonnette est conservée, un sol souple, une nouvelle balançoire, double, sachant qu'il y a obligation juridique d'une clôture pour sécuriser le jeu.

Question d'une Conseillère :

- Il serait souhaitable de tendre le micro aux usagers de ce parc, la Commission ACS pourrait-elle s'en faire le relai ?

- L'âge des enfants, le mélange des enfants : y-aura-t-il des espaces différenciés pour les enfants ? Y-a-t-il des dangers potentiels ?

- Les plus grands ont également besoin de places : jouer à chat, trottinette, etc...

Complément d'une autre Conseillère :

- La balançoire est un élément phare et il n'y en a aucune autre sur le quartier

- Il n'y a plus de structures pour les 1/3 ans

- Le danger de mettre des copeaux de bois dans la bouche est à prendre en compte.

Réponse de Madame Cathy Biass-Morin :

Dans une forêt, il y a toujours des éléments à ingérer et l'attention des parents est essentielle.

Les copeaux de bois sont gros et ne se mettent pas facilement dans la bouche.

D'ailleurs il n'y a eu aucun incident au parc de Picardie depuis 2 ans, parc équipé avec des copeaux.

Si on remet une balançoire, cela risque de casser les perspectives de l'espace forestier et le limiter.

Les sols souples sont compliqués car issu du pétrole et nous ne savons pas si la proposition choisie recevra l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

L'échéance d'aboutissement du projet est la fin de l'hiver pour le démarrage des travaux.
Il y avait également une proposition de mettre des mobiliers de fitness. Cela pourrait servir autant aux ados qu'aux adultes et pourrait être placé dans le fond du parc.
Les Conseillers parents s'opposent vivement à la présence de ce type de mobilier dans le parc Sémallé d'autant qu'il en existe à proximité.

Réponse de Cécile Algis : il n'est pas possible d'éparpiller les jeux dans le parc par respect pour les racines des arbres, il n'y a pas de possibilité de clôturer les espaces. La passerelle en bois sera remise en état avant la fin de l'année.

Les parents remercient pour ce travail. Ils invitent à réfléchir sur un espace dédié aux 0-2 ans., peut-être dans la clairière.

Des parents s'interrogent sur :

- la possibilité d'un espace pour jouer au ballon ;
- l'aménagement d'un espace dédié aux tout-petits et plus loin aux plus grands ;
- un espace de grimpe, une structure sur laquelle ils peuvent grimper.

Question : le parc sera-t-il fermé pendant les travaux ?

Réponse : oui quand il y aura des engins de chantiers ; l'idée est de faire les travaux en hiver pour qu'il puisse rouvrir au printemps. Les travaux dureront un mois environ.

Question / remarque d'un Conseiller : les projets sont intéressants, mais la balançoire est essentielle. Une proposition est faite de la mettre au fond du parc, mais la réponse est négative en raison des racines d'arbres.

Question d'une Conseillère : la structure est bien, la petite maison aussi, les balançoires aussi. Qu'en est-il des bancs ?

Réponse : Les bancs seront inclus dans le projet.

Les tables de pique-nique : l'idée est d'en avoir deux, à définir en fonction des choix qui seront faits.

Question d'un Conseiller sur la densité des arbres dans ce parc : Y-a-t-il nécessité de tous les conserver ? Où pourrions-nous faire un petit parcours d'accrobranche ?

Réponse : une quinzaine d'arbres ont déjà dû être abattus et l'on est très attentif aux arbres.

L'accrobranche est toujours géré par des sociétés commerciales et il n'est pas possible pour une Collectivité de mener un tel projet, au vu des normes de sécurité à respecter.

Question : une signalétique sur les arbres est-elle envisagée ?

Réponse : une réflexion va être menée sur ce sujet.

S'il y a une balançoire, il ne faut pas la mélanger avec une balançoire pour petits, car cela crée un risque et il n'y en a pas suffisamment pour les 3-6 ans.

Concernant les poubelles, la question se pose d'en mettre ou non car il s'agit aussi d'éduquer les adultes à protéger l'environnement et à ramener leurs déchets chez eux.

Concernant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, le parc ne peut l'être car il s'agit d'un parc forestier et d'espaces non-aménageables. En revanche, sur le site de la ville, les parcs qui leurs sont accessibles sont indiqués.

En conclusion : un questionnaire aux usagers du parc pourrait être utile. Mais la Mairie a besoin d'aller vite sur le sujet, pour réussir à mettre en œuvre le projet au printemps. Aussi Madame Biass-Morin propose un délai de 15 jours pour recueillir l'avis des usagers de ce parc.

II) Intervention de Monsieur François Darchis, Conseiller municipal et communautaire, délégué à l'Environnement et aux Projets Innovants, sur le Plan Arbres de la Ville.

La présentation n'est que le reflet du travail d'une équipe solide de la Mairie et qui se professionnalise toujours plus. Le sens éditorial du Plan Arbres présenté dans le magazine est également le fruit de ce travail.

- 10 engagements pour l'Avenir : c'est un engagement de la Mairie et de l'équipe municipale, mais cela ne pourra fonctionner que s'il y a un engagement de chaque citoyen ;
 - 19.800 arbres sont gérés par la Mairie (un arbre pour 4 habitants), 8.000 en alignement sur 36km
 - 20,5 hectares de forêts ;
 - Budget de 370.000€ par an, soit 1/3 du budget de la Direction des Espaces Verts (le reste de ce budget se répartit ainsi : 1/3 pour les aires de jeux, 1/3 pour les fleurs) ;
 - Avec une faible diversité des essences (45% sont des tilleuls, 32% des platanes), ce qui constitue une fragilité, en cas de maladie.
-
- 2 tailles sont réalisées :
 - o La taille douce en port libre (50%) ;
 - o La taille en rideau (50%) ;
 - o La taille en vert (abandonnée en 2021 pour laisser la nidification, loi biodiversité oblige).

Versailles est incroyablement entouré d'arbres.

Les bienfaits :

- Sur le plan écologique : améliore la qualité de l'air, diminue les îlots de chaleur, absorbe les particules fines, supporte la biodiversité et constitue un élément majeur de la continuité écologique ;
- Sur le plan du bien-être : constitue un apport esthétique en structurant l'espace, contribue à la santé mentale-physique, diminue la vitesse des véhicules ;
- Sur le plan économique : augmente la valeur foncière de l'habitat et rend la ville attractive.

Les Menaces :

- Sur le plan écologique : un air sec, chaud/froid, en mouvement, des poussières et particules de combustion en excès, de l'eau en excès ou en manque ;
- Sur le plan des activités humaines : circulation et stationnement des véhicules, imperméabilisation et compactage des sols, ombre des bâtiments le jour, éclairage la nuit ;
- Sur le plan du climat : augmentation en moyenne de la température, dérèglement climatique, avec phénomènes extrêmes, arrivée en conséquence de nouvelles pathologies (un arbre ne vit en ville qu'1/3 de sa vie en forêt ; le chancre coloré qui a tué tous les arbres dans le canal du Midi).

Les 10 engagements de la Ville

Gérer et étendre le patrimoine arboré :

- Poursuivre le suivi des arbres ;
- Adopter une gestion dynamique du patrimoine ;
- Faire évoluer la gestion du patrimoine arboré ;
- Étendre la canopée sur le domaine public et privé.

Impliquer les habitants :

- Renforcer la connaissance des riverains ;
- Inciter à la plantation sur le domaine privé ;
- Instituer une journée de l'arbre tous les 2 ans ;

Un arbre remarquable étant identifié, si cet arbre est malade, l'autorisation d'abattage sera donnée ; mais seule la Mairie est en capacité de se prononcer et de donner cette autorisation.

Respecter les arbres :

- Elaborer une charte de l'arbre ;
- Gérer les conflits d'usage ;
- Faire connaître et appliquer les règles de protection des arbres.

Question d'une Conseillère sur le climat, l'analyse des îlots de chaleur :

Réponse : la zone du Grand Paris passe en ZFE (zone à faible émission), les services de la Voirie, des Bâtiments sont impliqués. La modification des usages humains (eau, déchets, circulation) sont contributifs pour la Ville dans ce cadre-là, mais cela prendra du temps. Les différentes écoles en construction ou rénovation prennent en compte ces aspects-là, particulièrement.

Le compostage des écoles est maintenant transformé en électro compostage, dans des serres à côté du cimetière des Gonards (nous sommes à zéro phyto). Autre exemple : on commence à mesurer le nombre de voitures qui entrent et qui sortent. Le constat d'une présence forte de voitures implique une réflexion sur les usages.

Question/réponse : sur l'espace Richaud, sur les remplacements des buis : Il a été décidé d'attendre car il y a eu certaines attaques de "pyrale" (petite chenille, qui devient papillon et s'envole partout ensuite), mais qui se sont calmées ces derniers temps ; et il y a également d'autres champignons sur les buis.

III) Intervention d'Éric Dupau, Conseiller municipal et Vice-Président du Conseil de quartier, sur les travaux du quartier Notre-Dame.

Le quartier est impacté par différents travaux :

- Sur la rue de la Paroisse : les travaux sur l'eau ont été réalisés cet été, suivi bientôt des réseaux électriques par Enedis (début 2022) ;
- Rue Berthier : travaux sur les réseaux terminés, réfection des enrobés prévue ;
- Rue Ste Adelaïde : actuellement en gravillons, la route va être refaite ;
- Rue de Beauvau : réfection de l'éclairage public à mesure de l'obtention des accords riverains
- Rue Exelmans : travaux électriques Enedis pour deux mois ; une information sera faite aux riverains ;
- Bd St Antoine, contre-allée près du Hameau St Antoine : l'étanchéité de la circulation automobile, entre cette contre-allée et le parking de la placette, sera renforcée.

IV) Fixation des dates concernant l'activité du Conseil de quartier :

Permanence sur la place du Marché Notre-Dame : dimanche 5 décembre (de 10h30 à 12h)

Dîner annuel des Conseillers du quartier Notre-Dame : janvier 2022.

Réunions plénières du Conseil de quartier : 17 janvier 2022 puis 28 mars 2022, à 20h.

Le Président clôt la réunion à 22h30, en remerciant les Conseillers de leur présence et de leur engagement au service du quartier et de ses habitants.